
COMMUNE
DE
DUPPIGHEIM

67120



COMMUNE
DE
ERNOLSHEIM-BRUCHE

67120



**ARRETE CONJOINT
N° 30/2019**

**d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique unique préalable au
déclassement d'une partie de l'avenue de la Concorde sur les bans communaux
de Duppigheim et Ernolsheim-Bruche**

**Monsieur le Maire de la commune de DUPPIGHEIM,
Monsieur le Maire de la commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,**

- Vu Le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10,
- Vu la délibération du conseil municipal de Duppigheim du 29 mars 2019 constatant la désaffectation d'une partie de l'avenue de la Concorde et autorisant le maire à engager une enquête publique en vue du déclassement des parcelles 67 et 115 section 14 ;
- Vu la délibération du conseil municipal d'Ernolsheim-Bruche du 25 mars 2019 constatant la désaffectation d'une partie de l'avenue de la Concorde et autorisant le maire à engager une enquête publique en vue du déclassement de la parcelle 190 et une partie de la 189 section 10 (283/2) ;
- Vu la liste des commissaires enquêteurs établie au titre de l'année 2019 ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique unique.

A R R E T E N T :

- ARTICLE 1 :** il sera procédé à une enquête publique unique relative au déclassement d'une partie de l'avenue de la Concorde, concernant :
- **Pour la commune de Duppigheim :** les parcelles 67 et 115 section 14
 - **Pour la commune d'Ernolsheim-Bruche :** la parcelle 190 et une partie de la parcelle 189 section 10 renommée 283/2

- ARTICLE 2 :** Cette enquête publique unique se déroulera **du lundi 24 juin 2019 à 09h00 au mardi 9 juillet 2019 à 12 heures**, pour une durée de **15** jours consécutifs. Le siège de l'enquête est la commune de Duppigheim.

ARTICLE 3 : Au terme de l'enquête publique unique, le déclassement du domaine public des parcelles susvisées, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera acté par délibération de chacun des conseils municipaux.

ARTICLE 4 : Monsieur David ECKSTEIN, Architecte DPLG, présent sur la liste des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2019 a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à disposition du public :

- Le lundi 24 juin 2019 de 09h00 à 12h00 à la mairie de Duppigheim
- Le lundi 1^{er} juillet 2019 de 09h00 à 11h30 à la mairie d'Ernolsheim-Bruche
- Le mardi 9 juillet 2019 de 09h00 à 12h00 à la mairie de Duppigheim

ARTICLE 5 : Le dossier d'enquête publique unique sur support papier sera déposé en mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

✓ de la mairie de Duppigheim :

- lundi de 9h00 à 12H00 et de 14h00 à 16h00
- mardi de 9h00 à 12H00 et de 14h00 à 19h00
- mercredi de 9h00 à 12H00
- jeudi de 9h00 à 12H00 et de 14h00 à 16h00
- vendredi de 9h00 à 12H00

✓ de la mairie d'Ernolsheim-Bruche :

- lundi de 08h30 à 11H30
- mardi de 08h30 à 11H30 et de 16h00 à 18h00
- mercredi de 08h30 à 11H30 et de 13h00 à 15h00
- jeudi de 08h30 à 11H30 et de 16h00 à 18h00
- vendredi de 08h30 à 11H30 et de 13h00 à 15h00

ARTICLE 6 : Le dossier d'enquête publique unique sera consultable gratuitement sur un poste informatique dans les mairies concernées aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

ARTICLE 7 : Les informations relatives à l'enquête publique unique ainsi que le dossier d'enquête seront consultables sur les sites internet de chacune des mairies.

ARTICLE 8 : Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé dans les mairies concernées
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Duppigheim, sise 48 rue du Général de Gaulle 67 120 DUPPIGHEIM ou à la mairie d'Ernolsheim-Bruche, sise 2, rue Principale 67 120 ERNOLSHEIM-BRUCHE
- soit en les adressant par voie électronique aux adresses suivantes : mairie@duppigheim.fr ou mairie@ernolsheim-bruche.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

ARTICLE 9 : Les observations et propositions ainsi transmises seront rendues publiques et pourront être consultées pendant la durée de l'enquête dans les registres tenus en mairie

ARTICLE 10 : Un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès des mairies concernées, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès des mairies concernées, pendant la durée de l'enquête publique.

ARTICLE 11 : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et dans les mairies concernées pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet des mairies concernées pendant la même durée.

ARTICLE 12 : A l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le déclassement du domaine public des parcelles constitutives d'une partie de l'avenue de la Concorde sur les communes de Duppigheim et Ernolsheim-Bruche pourra être décidé par délibération de chacun des conseils municipaux.

ARTICLE 13 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après désignés :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'Est Agricole et Viticole

Cet avis sera affiché dans le(s) lieu(x) officiel(s) d'affichage des communes quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

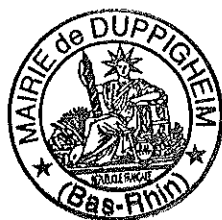
Il sera également publié sur le site internet des communes dans les mêmes conditions de délai.

Copie du présent arrêté sera notifiée à :

Madame le Sous-Préfet chargée de l'arrondissement de Molsheim
Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg
Monsieur David ECKSTEIN, commissaire enquêteur

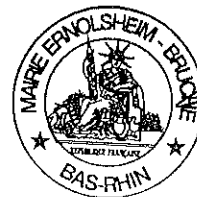
DUPPIGHEIM, le 23 mai 2019

ERNOLSHEIM-BRUCHE, le 23 mai 2019



Le Maire

Adrien BERTHIER



Le Maire

Martin PACOU